



Commune de Dax  
**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE**  
Autorisation d'occupation du domaine public  
Etals halles de Dax

**Contexte :**

Les halles municipales constituent une locomotive commerciale pour le centre ville au cœur du plateau marchand et des marchés de plein vent.

L'alliance subtile des métiers de bouche, de l'artisanat et du commerce de proximité doit constituer une offre qualitative en cohérence avec les enjeux que sont les nouveaux modes de consommation et l'ambition des halles d'être un pôle alimentaire de référence.

**Cadre réglementaire :**

Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2122-1 à L2122-4 : occupation du domaine public en vue d'utiliser une exploitation économique , publicité, procédure de sélection.

**Lieu objet de l'appel à candidatures :**

- . 15 étals dans les halles municipales, place Roger Ducos, à Dax
- . Durée de la convention d'occupation du domaine public : 5 ans
- . Loyer mensuel : 10,20-11,20-12,20-13,20€/m<sup>2</sup> selon le niveau d'équipement de l'étal + 3€/m<sup>2</sup> pour participation aux charges collectives

Pièces jointes (à télécharger sur [www.dax.fr](http://www.dax.fr) ou retirer au Pôle développement économique et commercial-26 rue Cazade-Dax) :

- le règlement de la consultation
- Règlement intérieur (arrêté municipal réglementant les conditions d'occupation des Halles)
- le plan général du rez-de-chaussée
- le dossier de candidature
- le projet de convention d'occupation
- le tableau synthétique des activités

**Activité demandée :**

- N° 3 - Boucherie-charcuterie/traiteur
- N° 4 - Produits du Sud Ouest
- N° 5 - Epicerie fine – produits truffés - restauration
- N° 6 - Traiteur italien
- N° 7 - Traiteur asiatique / outre-mer
- N° 8 - Traiteur grec
- N° 10 - Epicerie fine
- N° 11 - Crémier-fromager
- N° 13 – Poissonnier – traiteur de la mer
- N° 15 - Produits du Sud Ouest (spécialiste du canard)

N° 16 - Crémier-Fromager  
N° 17 - Primeur bio  
N° 18 - Pâtisserie- Produits de boulangerie  
N° 20 - Caviste  
N° 21 - Crêperie

Installation prévisionnelle : Octobre 2026

Dossier de candidature :

. date limite de dépôt des candidatures : **le lundi 18 mai 2026 à 15h00**

Pour toute candidature par courrier, c'est la date de réception qui fera foi.

Les remises de candidature devront être sous pli cacheté avec la mention du nom de la consultation et la mention "ne pas ouvrir". Le candidat précisera une durée de validité de son offre.

Offre à adresser à **Mairie de Dax**

**Direction développement économique et commercial**

**« Candidature étal n° ..... »**

**Rue Saint Pierre – CS 9007 – 40107 DAX cedex**

Un dossier de candidature sera à déposer par étal. Si le candidat est intéressé par plusieurs étals, il devra faire une candidature par étals et indiquer dans les lettres de candidature un ordre chronologique de préférence pour l'étal de son choix.

#### **Pièces de candidature :**

-une lettre de candidature (présentant de manière synthétique la démarche et l'intérêt pour les halles)

-le dossier de candidature complété

-l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à la Mutualité Sociale Agricole de moins de 3 mois (si activité existante)

-les diplômes/qualifications du chef d'entreprise et du personnel sur l'étal s'il est connu au jour du dépôt de la candidature

- les statuts sociaux en cas de société

-une attestation sur l'honneur d'être à jour fiscalement et socialement

-un prévisionnel d'activité

-si activité existante, les 3 dernières liasses fiscales ou les liasses fiscales depuis la création de l'entreprise

-la description et les photos des produits

#### **Critères de sélection :**

Savoir-faire professionnel et commercial (45%)

Adéquation des produits au concept des halles (30%)

Capacité financière (25%)

Le critère savoir-faire professionnel et commercial sera jugé en fonction du parcours professionnel du candidat et de l'expérience acquise, des qualifications obtenues en rapport avec le projet ainsi que de la mise en place d'une stratégie commerciale par l'étalier (communication, promotion, réseaux sociaux...).

Le critère adéquation des produits au concept des Halles sera jugé en fonction du positionnement de l'offre proposée avec l'orientation donnée aux Halles (produits artisanaux, circuits courts, gamme de prix)

Le critère adéquation des produits au concept des halles sera jugé en fonction de la cohérence entre l'offre des produits proposés avec l'orientation donnée aux halles (produits artisanaux, circuits courts, gamme de prix).

**Contact : deveco@dax.fr**